

TABLEAU DE SYNTHESE REPRISE D'ACTIVITE STRUCTURES D'ACCES AU DROIT EN GIRONDE

STRUCTURE	DATE DE REOUVERTURE AU PUBLIC PROGRAMMEE	MISE A DISPOSITION GEL HYDROALCOOLIQUE POUR LE PUBLIC	PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LE PUBLIC
MJD LORMONT	à compter du 18 mai 2020	OUI	OUI
MJD BORDEAUX	à compter du 18 mai 2020	OUI	OUI
PAD COBAS	à compter du 11 mai 2020	OUI	NON
PAD CREON	à compter du 18 mai 2020 ?	?	?
PAD CALI SITE LIBOURNE	à compter du 12 mai 2020	OUI	Recommandé
PAD CALI SITE COUTRAS	?	?	?
PAD LANGON	à compter du 11 mai 2020	OUI	OUI
PAD MEDOC SITE LESPARRE	à compter du 11 mai 2020	OUI	OUI
PAD MEDOC SITE PAUILLAC	?	?	?
PAD MERIGNAC	à compter du 15 juin 2020	?	?
PAD SAINTE FOY LA GRANDE	à compter du 11 mai 2020	OUI	OUI
PAD SAINT CIERS SUR GIRONDE	à compter du 2 juin 2020	OUI	OUI - l'utilisateur doit venir avec son masque à défaut il sera fourni
PAD SAINT YZAN DE SOUDIAC	à compter du 2 juin 2020	OUI	OUI
RAD BLAYE	à compter du 11 mai 2020	OUI	OUI
RAD CASTILLON	?	?	?
RAD TJ BORDEAUX	?	OUI	OUI
RAD TJ LIBOURNE	à compter du 11 mai 2020	OUI	OUI
MAISON DU DROIT DE PESSAC	à compter du 11 mai 2020	OUI	OUI
CHALET BLEU GRADIGNAN	?	?	?